



CONSEIL COMMUNAL
GLAND

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 5 mai 2011

Le président, M. Patrick Vallat, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale.

Il salue Mmes et MM. les Conseillers et Mme et MM. les Municipaux, ainsi que la presse et le public.

Il remercie l'huissier pour sa présence, sa fidélité et son active collaboration à la réussite logistique de cette séance ainsi que le personnel communal pour la mise en place de la salle.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 56 Conseillers et Conseillères.

Il y a 13 excusés (Mmes Nadin Barakat, Corinne Hug, Christine Maeder, Mauricette Peltier et MM. Jérôme Bender, Martial Cosandier, Lino Finini, Philippe Haussauer, Christopher Hill, Franck Martinet, Victor Molfi, Daniel Richard, Roland Vallotton).

1 absent (M. Cyril Gallay).

Le président s'assure que chaque Conseiller-ère a été régulièrement convoqué-e et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Ayant constaté que c'était le cas et que le quorum est atteint, il déclare que le Conseil peut valablement délibérer. Il rappelle que chaque intervenant à qui il accorde la parole doit s'adresser debout à l'Assemblée et parler avec le micro, sans cela, il l'interrompra.

Le bureau a reçu une pétition signée par 1282 habitants de Gland (avant contrôle) dont le titre est: "Adéquation de l'accueil des requérants d'asile accueillis à l'abri PC des Perrerets". Le président propose de la rajouter au point 25 de l'ordre du jour, sous réserve de l'approbation de ce dernier par les Conseillers. Il cite l'art. 77 du règlement du Conseil communal. Le président précise que la séance d'information sur ce sujet est bien prévue à 20h le lundi 16 mai et non pas le 18, comme annoncé dans la presse locale avec les présences de MM. Philippe Leuba, Conseiller d'Etat, Gérald Creteigny, Syndic, Pierre Imhof, Directeur de l'EVAM et sa collaboratrice.

L'ordre du jour modifié est le suivant:

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 mars 2011.
3. Assermentation d'un Conseiller.
4. Communications du bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal N° 99** relatif au plan partiel d'affectation «La Crique» et son règlement.
7. **Préavis municipal N° 100** concernant le Plan directeur régional du District de Nyon (PDRN), volet stratégique.
8. **Préavis municipal N° 101** relatif à l'installation d'un câblage universel au collège de Grand-Champ.

9. **Préavis municipal N° 102** concernant le remplacement du mobilier, de la vaisselle et du piano de cuisine de la Salle communale, sise Grand-Rue 38.
10. **Préavis municipal N° 103** relatif à la désaffectation partielle du cimetière et la création d'un nouveau mur pour le columbarium.
11. **Préavis municipal N° 104** relatif à la motion de M. Jean-Michel Favez intitulée «Pour une adoption rapide d'un règlement communal en matière d'Aide Individuelle au Logement (AIL)».
12. **Préavis municipal N° 105** relatif à la mise en place de diverses mesures pour une qualité de vie des Seniors à Gland (quartiers solidaires).

Première lecture

13. **Préavis municipal N° 106** relatif à l'octroi d'un crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment administratif et d'un parking souterrain sur les parcelles communales N^{os} 369 et 370 (Grand'Rue 38).
14. **Préavis municipal N° 107** relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2012.
15. **Préavis municipal N° 108** relatif au règlement du personnel communal.
16. **Préavis municipal N° 109** relatif à l'octroi d'un crédit pour l'organisation de l'appel d'offres fonctionnelles en procédure sélective dans le cadre du projet de rénovation de l'enveloppe des bâtiments du centre scolaire Les Perreretts et de la possibilité de réaliser un couvert en réponse au postulat de Mme Christine Girod.
17. Proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du bureau du Conseil pour la législature 2011 – 2016.

Autres objets

18. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Isabelle Monney «Et si le Conseil communal de Gland devenait un Conseil sans papier?».
19. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M.Christian Gander «demandant à la Municipalité d'étudier et de se déterminer sur l'utilisation des terrains communaux pour la création de logements subventionnés ou à loyers modérés, et sur le mode d'exploitation de ces derniers ».
20. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Christine Girod-Baumgartner demandant «d'étudier un plan de circulation des deux-roues sur l'axe RC 31, sur le secteur giratoire Badan» et le giratoire «Bowling», voire jusqu'à la route Suisse» et nomination d'une commission.
21. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Régina Bovet demandant «l'aménagement de la parcelle N° 339 en Ruyre achetée en 2010» et nomination d'une commission.
22. Réponse de la Municipalité à la pétition du Collectif de soutien et de défense des «Sans papiers» de la Côte.
23. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M.Noël Dewarrat concernant les cartes journalières (abonnement général CFF) et le centre aéré pour l'été pour les enfants habitant Gland.
24. Modification du Règlement du Conseil communal, art. 47 al. c) Commission du Plan de zones: passage de 7 à 9 membres.
25. Traitement de la pétition, intitulée "Adéquation de l'accueil des requérants d'asile accueillis à l'abri PC des Perreretts".

Divers

26. Divers + Propositions individuelles.

- La discussion est ouverte.
- M. Favez: dans la mesure où le texte de la pétition n'est pas connu, quelle décision le Conseil va-t-il prendre, si ce n'est de la remettre à la Municipalité? Il ne voit pas le caractère administratif de cette pétition et estime qu'il vaut mieux passer par une commission plutôt que de la remettre à la Municipalité.

Le président relit l'art. 77. Il précise qu'il est possible de transmettre une pétition à la Municipalité pour autant qu'elle soit d'ordre administratif sans passer par une commission. Lorsque le point 25 de l'ordre du jour sera discuté, les Conseillers pourront décider de mettre en place une commission afin de statuer sur la prise en considération de cette pétition, voire de la renvoyer à la Municipalité le cas échéant.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal à une large majorité accepte l'ordre du jour modifié.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 10 mars 2011.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal à une large majorité accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 10 mars 2011.

3. Assermentation d'un Conseiller

- M. Grandjean au nom du GdG présente M. Yohan Collaud remplaçant M. Arthur Lieber, démissionnaire. M. Collaud est né en 1991, il a suivi ses écoles à Gland, puis le gymnase à Nyon. Actuellement, il est étudiant de première année à l'Université de Lausanne.

Le président invite M. Collaud à venir devant le bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, à la presse et au public de se lever pour l'assermentation.

Le nouveau Conseiller, après lecture du serment, promet de le respecter.

Le président le félicite et l'invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de cette assermentation et des arrivées de Mme Maria Teixeira et de M. Philippe Martinet, le nombre de Conseillers présents passe à 59.

4. Communications du bureau

Le dicton du jour: «Les biens et les maux qui nous arrivent ne nous touchent pas selon leur grandeur, mais selon notre sensibilité» (François de la Rochefoucault, 1613-1680, écrivain français).

- Les 13 mars et 3 avril, le bureau du Conseil communal complété par de nombreux volontaires, merci à eux pour leur active et dynamique collaboration, a procédé aux dépouillements des bulletins pour la désignation des élus au Conseil communal et à la Municipalité. Le taux de participation était d'environ 32 %, dont le tiers a voté entre le vendredi et le dimanche. Résultat des élections pour la législature 2011 - 2016:

Municipalité composée de 7 membres:

GdG: M. Gérald Cretegy, syndic, Mme Isabelle Monney, MM. Daniel Collaud et Thierry Genoud.

PLR: Mme Christine Girod et M. Olivier Fargeon.

Parti socialiste: Mme Florence Golaz

Conseil communal composé de 5 partis:

GdG: 28 sièges. PLR: 17 sièges. Parti socialiste: 15 sièges. Les Verts: 8 sièges. UDC: 7 sièges.

M. Cretegny étant le seul candidat en lice, l'élection du syndic a été tacite.

- Suite à la décision du bureau d'exclure du Conseil communal Mme Marie-José Bratcov, du Parti radical, le bureau a reçu une lettre de sa part, datée du 23 mars 2011, confirmant sa démission, dont lecture en est faite.
- Le 13 avril, le président a participé à une séance de la Société de développement de Gland.
- Le 20 avril, reçu une invitation de M. le Syndic Daniel Brélaz pour le compte de la Coordination des villes de Suisse romande. La conférence se tiendra à la salle du Conseil communal de Nyon le 26 mai à 14h00 sur le thème «Les partenariats public-privé». Cette invitation concerne chaque membre du Conseil communal et les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du président.
- Le 20 avril, le bureau a reçu un courrier de la part du Parti socialiste de Gland l'informant de l'exclusion de MM. Moritz de Hadeln et Martial Cosandier du Parti socialiste. Ces deux personnes continueront de siéger au Conseil communal, à leur demande, comme «indépendant».
- Le 10 mai dès 18h30 au Théâtre de Grand-Champ, aura lieu la sérénade dédiée au Président du Conseil communal par la Fanfare de Gland. Ce sera l'occasion d'entendre les pièces qui seront présentées par la Fanfare à la Fête fédérale des musiques de juin 2011 à Saint-Gall.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegny, syndic (administration générale, ressources humaines, sécurité publique, accueil petite enfance)

M. le Syndic annonce que la première séance de la Municipalité pour la nouvelle législature 2011-2016 aura lieu le 6 mai.

- **Naturalisation:** le 30 mars 2011, naturalisations accordées aux personnes suivantes:

Gomes de Sousa	Sandra	Portugal
De Francesco	Filomena	Italie
Ramos Perez	Mayra	Venezuela

- **Personnel communal:** 30 avril, départ à la retraite de M. Michel Félix, boursier communal. Le 2 mai, arrivées de M. Julien Baud, ingénieur en génie civil, poste à 100% au Service infrastructure et environnement (SIE) et de M. François-Xavier Paccaud, délégué à la communication, poste à 50%. Courant juillet, engagement de 6 responsables et 4 moniteurs pour le Centre aéré, de 8 jeunes pour les jobs d'été, nettoyage des écoles. Le 31 juillet verra le départ du SBU de M. Nicolas Dionne. Recrutements en cours d'un chef pour le SBU et de nouveaux apprentis: 2 agents d'exploitation (voie domestique et voie exploitation/voirie) et 1 agent en information documentaire.
- **Conseil régional:** a présenté le 5 mai à Prangins son bilan de législature. Les thèmes abordés avec les élus et semblables à ceux discutés dans notre commune sont: quels équipements pour favoriser le lien social dans les quartiers et villages du district? La part en énergie renouvelable pourrait-elle augmenter? Avec 90'000 habitants, 47 communes, une agglo, un canton: Regionnyon est-elle un levier politique? L'enjeu de la prochaine législature sera de mettre en œuvre les projets structurants de notre district.
- **Réseau d'accueil des Toblerones:** le Conseil intercommunal du RAT a approuvé les comptes 2010 se soldant pour la structure administrative par un excédent de recettes de Fr. 2'266,40 et pour l'accueil familial de jour par un excédent de recettes de Fr. 20'853,18. Parents et communes, proportionnellement à leur participation, seront remboursés pour l'accueil familial de jour d'un équivalent de 5% des montants versés, conformément à la loi qui ne permet pas de facturer des prestations au-delà de leur prix de revient moyen.
- **RailFair:** les premiers recrutements n'ont donné que de faibles résultats, aussi une annonce a été insérée dans le quotidien «La Côte» et un affichage fait sur les piliers publics de la commune. Une nouvelle campagne de promotion a eu lieu le 11 avril en gare de Gland afin de sensibiliser et toucher les usagers. Des flyers ont été distribués. Les CFF ont aussi tenu un stand au Marché de la Grand-Rue le 1^{er} mai, plusieurs contacts ont été noués et des personnes ont fait acte de candidature. La formation de ces personnes s'échelonnera sur plusieurs jours. Elle débutera le 25 mai et prendra

fin le 29 juin par une visite de la gare de Gland et des divers partenaires glandois.

- **Accueil des migrants:** la pétition déposée le prouve: l'accueil des migrants révèle, comme dans beaucoup d'autres endroits, des sentiments de crainte qui sont alimentés par la presse et provoqués par la proximité du lieu d'accueil retenu, le Centre scolaire des Perrerets. La Municipalité n'est pas sourde et peut comprendre les craintes formulées. Cependant, elle doit également faire respecter la loi et la loi vaudoise impose à toute commune de plus de 2'000 habitants de pouvoir accueillir des migrants. Une bonne répartition géographique est également souhaitée. Le rôle de la Municipalité est aujourd'hui et tout au long de cette période d'accueil de vérifier avec ses partenaires l'EVAM, la Police cantonale, avec la collaboration des Directions scolaires et des groupes bénévoles que les mesures d'accompagnement soient appliquées et puissent évoluer lorsque le besoin se fait sentir. L'objectif est d'assurer la sécurité et le bien-être de chacun.

En mars, l'EVAM a visité de nombreux lieux d'accueil potentiels dans le canton, dont l'abri des Perrerets. La lettre de M. Leuba réquisitionnant cet abri est datée du 15 avril et est parvenue à la Municipalité le 18 avril. Le 27 avril a eu lieu la première séance de coordination et mise en œuvre des mesures d'accompagnement. L'ensemble des partenaires se réunira à nouveau la semaine prochaine. Le déficit de communication, la population ayant appris que l'abri des Perrerets allait ouvrir dans un délai relativement bref et accueillir 50 migrants, a sans doute alimenté les rumeurs et favorisé la crainte collective. Aussi, la Municipalité a demandé l'organisation d'une rencontre de la population afin de l'entendre et présenter les mesures d'accompagnement. Cette séance se tiendra le 16 mai à 20h à la salle de Montoly avec les personnes déjà citées, plus le commandant de la gendarmerie, M. Olivier Botteron.

Mme Florence Golaz, municipale (instruction publique, affaires culturelles, jeunesse et transports)

- **Instruction publique:** les horaires scolaires poursuivent leur harmonisation. Dès la rentrée d'août, les appuis seront intégrés à la grille horaire et tous les élèves de l'Etablissement primaire termineront les classes à 11h50, la sortie de 11h05 étant supprimée.

- **Transport:** outre la subvention accordée aux élèves sur l'abonnement Mobilis annuel, une subvention de Fr. 12.- sur les abonnements mensuels sera également accordée dès la rentrée scolaire. Une communication sera faite à tous les parents avant l'été.

L'inauguration du réseau de vélos en libre service aura lieu le 18 juin. En plus de la station communale des Tuillières, la clinique La Lignière, la SEIC et l'UICN ont déjà passé commande. A cette occasion, il sera possible d'essayer ces vélos gratuitement.

- **Culture:** le catalogue des livres des bibliothèques scolaire et communale est disponible sur le site de la commune sous la rubrique «catalogue online». Une aide à la recherche permet de naviguer facilement et de trouver les références aux documents souhaités. Tous les lecteurs inscrits à la bibliothèque ont la possibilité d'accéder à leur compte lecteur et aux services suivants: modification des coordonnées personnelles; consultation du compte (emprunts et réservations en cours); demande de prolongation du délai de retour; consultation de l'historique des emprunts; réservation de documents et annulation de réservation.

Le 20 mai à 18h, aura lieu à la salle des Colonnes, l'inauguration de l'expo photos de la Commission d'intégration intitulée «Portraits d'ici et d'ailleurs». Chacun est cordialement invité avant la sortie culturelle du Conseil communal.

La Fête de la musique se déroulera le samedi 18 juin à Grand-Champ dès 17h.

M. Daniel Collaud, municipal (finances, promotion économique, affaires sociales, sports, domaines et forêts)

- **Patinoire:** la saison 2010-2011 a vu une fréquentation d'environ 11'000 personnes. 8'500 paires de patins ont été louées et il est estimé à 2'500 le nombre de personnes ayant utilisé leurs propres patins. Il avait été budgété Fr. 190'000.-, les dépenses effectives sont de Fr. 166'000.-, soit un gain de Fr. 24'000.-. Les éléments principaux sont le coût du personnel Fr. 40'000.-, bénéfice de la buvette Fr. 8'000.- par rapport à un chiffre d'affaire de Fr. 19'000.-, les panneaux publicitaires posés ont

rapporté Fr.18'600.- et la location de patins Fr. 32'000.-. Pour la prochaine saison, la patinoire sera ouverte du 25 novembre 2011 au 4 mars 2012. M. Hugo Schupbach est reconduit dans ses fonctions de responsable de la patinoire.

- **Finances:** la révision des comptes a été effectuée sans qu'il y ait de remarques particulières. La marge d'autofinancement est d'environ 11,1 Mio par rapport à un budget de 3,6 Mio. Principaux éléments. 2,2 Mio de charges supplémentaires payés concernant la facture sociale 2009 et les recettes fiscales encaissées pour un montant de 7,5 Mio concernant les droits de mutations, les gains immobiliers et les successions. Les charges sont sous contrôle. La conférence de presse aura lieu le 11 mai 2011.

M. Thierry Genoud, municipal (urbanisme et bâtiments)

- **Bâtiment Infrastructures et locaux polyvalents Montoly:** le chantier bat son plein. La validation des différentes exigences de Minergie-Eco est en cours. Il y a quelques surprises sur les standards qui changent au fur et à mesure que les jours passent, mais tout le possible sera fait afin de labelliser ce bâtiment sans aller au-delà de ce qui est raisonnable. Le jury était composé de MM. Yves Mettler, Bernard Garo, Julien Grisel du bureau Bunk, Thierry Genoud et Mme Florence Golaz. Le choix du jury s'est porté sur une restructuration du béton ondulé. Des essais seront effectués ces prochaines semaines. L'artiste choisi est M. Jean-Paul Blais de Lausanne. Les dernières adjudications concernant la charpente bois, les façades en polycarbonate et la ferblanterie-couverture ont été faites.

- **Place de la Gare:** les infrastructures souterraines provenant de la route de Nyon ont été changées. En cours, actuellement, celles au carrefour du chemin du Lavasson et de la rue de la Gare. Le planning est respecté. Des essais de luminaires ont eu lieu afin de donner une atmosphère sympathique à cette nouvelle place de la Gare.

- **Concours piscine:** 52 projets ont été reçus dont 2 hors délais. Le jury s'est réuni et a sélectionné 7 projets qui seront examinés par des spécialistes de l'économie et de la thermie. Le 17 mai 2011, le jury se réunira pour choisir le projet lauréat de ce concours. Après quoi, le crédit d'étude sera déposé devant le Conseil communal d'ici la fin de l'année 2011. Tous les projets seront exposés à la Salle des Colonnes, dates et heures seront communiquées ultérieurement.

- **Zone 30 km/h:** l'analyse de la partie nord a été effectuée par le SIE. Certains tronçons doivent être complétés par des aménagements supplémentaires qui seront faits d'ici l'été pour ensuite demander la légalisation cantonale. Il s'agit de Borgeaud Est et Ouest, Grand-Rue Est et l'entrée Grand-Rue Ouest.

- **Commune-Borgeaud:** les permis de construire des bâtiments seront donnés dès réception de la synthèse des différentes autorisations cantonales. Puis mise en place des infrastructures provisoires avant le début des travaux qui débuteront en septembre par le secteur touchant le ch. du Molard. La commercialisation débute ce mois de mai.

- **UAPE:** un appel d'offre de construction d'une UAPE a été lancé par le SIE, il sera clôt à la fin mai. Mme Dios sera secondée dans cette tâche par M. Vallat. Il s'agit d'une construction modulaire en bois et 2 sites ont été retenus: les Perrerets et Mauverney. Le retour des offres est prévu dans le courant de l'été. La mise à disposition de la première structure est prévue entre août et octobre 2012.

M. Olivier Fargeon, municipal (équipements et espaces verts, gestion des déchets, protection civile et service du feu)

- **Eaux:** la Municipalité est attentive à l'état d'approvisionnement en eau durant cette période de sécheresse. Pour le moment, les réserves sont bonnes et il n'est pas encore nécessaire de prendre des mesures. Sont à disposition les sources suivantes: Montant avec 3'000 l/min, Cézille, Confrairie et trop plein de Begnins avec 800 l/min et le quota auprès de la SAPAN avec 2'942 l/min. La consommation actuelle de la population est de 2'500 l/min ce qui représente une consommation de 300 l par habitant et par jour. Les risques majeurs ayant une influence en période de sécheresse ont été analysés et recensés et si un événement devait arriver, tarissement de la ressource du Montant

ou problème technique majeur à la station de pompage ou de traitement de la SAPAN, il serait juste possible de répondre aux consommations actuelles, soit 2'500 l/min. La consommation va augmenter au fur et à mesure que la sécheresse perdure et l'on n'est pas encore en période estivale. La situation est sous contrôle mais en cas de détérioration de celle-ci, des mesures devront être prises avec: fermeture des fontaines publiques et privées; restrictions d'arrosage pour les privés, information donnée via un tout-ménage; restrictions pour les agriculteurs.

- **Routes:** la rue de la Gare et le ch. du Lavasson sont fermés à la circulation jusqu'au 13 mai 2011. Les travaux d'appareillage sur le carrefour Rte de Begnins/Place de la gare engendreront la fermeture d'une partie de la Rte de Begnins pendant 3 semaines. Il sera aussi réalisé la pose du revêtement bitumeux d'abord sur le trottoir et ensuite sur la voirie routière de la Rte de Begnins. Les travaux s'effectueront un dimanche compte tenu des fortes contraintes que sont l'accès à la poste, à la gare et la circulation des transports publics sur cet axe. Dès le 20 mai, ouverture à la circulation dans les deux sens du pont sur la Promenthouse.

- **Divers:** le 4 mai a eu lieu le test et la production des premiers kWh avec la turbine installée à Château Grillet. Il reste encore quelques paramètres à régler avant de mettre en service ce turbinage.

Avec l'arrivée de M. Marco Fulvio Amado Ribeiro, le nombre de Conseillers présents passe à 60.

PREAVIS AVEC DECISION

6. Préavis municipal N° 99 relatif au plan partiel d'affectation «La Crique» et son règlement.

- M. Calabrese, rapporteur de majorité lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Rohrer, rapporteur de minorité lit les conclusions recommandant de refuser le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- **M. Amado Ribeiro:** projète sur écran 3 images afin d'illustrer les dangers liés au mitage du territoire dans le cadre de la région du district de Nyon. La source de ces images est l'étude qui a été menée par le bureau d'étude SITE mandaté par l'ARN, devenu Région Nyon. La première image montre l'occupation du territoire aujourd'hui. Dans ce scénario, il est constaté une tendance à l'occupation du territoire avec une urbanisation éparpillée. La deuxième image montre l'occupation du territoire selon une tendance d'urbanisation "trend" ou "laisser faire". Dans ce scénario, l'urbanisation n'est pas maîtrisée et aucun outil de planification n'est mis en place pour freiner le mitage du territoire. La troisième image montre l'occupation du territoire selon une tendance volontariste d'un développement durable du territoire. Dans ce scénario, l'urbanisation est maîtrisée par un outil de planification qui préconise l'urbanisation dans une zone compacte, ce qui permet de préserver l'environnement non bâti et de disposer d'une urbanisation intelligente du point de vue environnemental, économique et social. En conclusion, ces images démontrent que l'approbation du préavis 99, soit l'urbanisation hors zone compacte déterminée par le Plan Directeur de la Région de Nyon, est en contradiction avec l'approbation du préavis 100 qui préconise l'urbanisation à l'intérieur de cette zone compacte. Etant donné que ni le rapport de majorité, ni le rapport de minorité, n'accordent l'importance nécessaire à cet aspect déterminant pour le futur du développement du territoire de notre région, il s'abstient de signer les rapports selon la justification développée ci-dessus et exprime le souhait que le volet opérationnel du PDRN préconise des mesures efficaces pour empêcher le mitage du territoire, notamment dans le cadre des concessions des permis de construire hors de la zone compacte déterminée par le volet stratégique du PDRN et approuvé par le Conseil Communal de Gland.
- **M. Ph. Martinet:** le mitage du territoire a été démontré par les images précédentes. Tous les plans directeurs disent de concentrer les bâtiments dans les zones proches des transports publics et une zone naturelle si ce sont des îlots ça n'a pas de sens, il faut des vrais couloirs. On est en train de trouver la coulée, verte sur le plan, qui descend le long de la Promenthouse avec ces constructions

supplémentaires. En montagne, voir les chalets fermés 45 semaines par année choqué, pourquoi tolèrerait-on aujourd'hui des villas de maîtres, elles aussi la plus part du temps fermées? S'il s'agit des héritages du passé, cela peut se comprendre, mais le faire aujourd'hui paraît aberrant. L'avis de Mme Faessler du SDT est cité dans les deux rapports, elle est architecte urbaniste et pas juriste. Lorsqu'une Municipalité n'a jamais manifesté de volonté de lutter contre le mitage du territoire et n'a pas saisi les opportunités, notamment la fiche 8 du Plan directeur des rives du lac disant: essayez de faire des échanges, essayez de changer ces droits à bâtir parce que ce n'est pas le bon endroit, quand il n'y a jamais eu de volonté politique et qu'en plus le terrain est semi-équipé, les chances de gagner ne sont pas très grandes, il est vrai. A mi-février, avec une réponse possible dans les 3 ou 4 mois, il a déposé une interpellation au Grand Conseil pour savoir qu'elles étaient les disponibilités de la commune. Une Municipalité moins aveuglée par la cupidité et l'espoir d'un contribuable génial et qui a quelques moyens peut mettre 3 à 4'000 Fr. pour un avis d'un docteur en droit en aménagement du territoire, la suggestion a été faite au municipal responsable qui a répondu que l'on était trop tard. Lorsqu'on n'anticipe pas, l'on est toujours trop tard. Pour toutes ces raisons, il se rallie au rapport de minorité en espérant que le Conseil en fasse de même en renvoyant le préavis à la Municipalité.

- Mme Labouchère: trouve que M. Martinet emploie des mots très durs vis-à-vis de la Municipalité. Dans toutes choses, que l'on soit d'accord ou pas, l'on peut débattre et voir ce qui se trouve dans chaque plateau de la balance en prenant en compte tous les éléments. C'est cet équilibre qui doit justifier d'une décision. Il faut examiner tout l'ensemble et non pas un seul point, c'est l'honnêteté du débat qui le demande. La personne dont il s'agit est arrivée avec l'aval du Canton, elle crée des places de travail, elle travaille, habite ici, il ne s'agit pas d'une maison avec des volets clos toute l'année.

- M. Favez: est content de savoir que ce contribuable travaille chez nous, mais il croit savoir qu'il est taxé au forfait, ce qui l'étonne quelque peu. M. Favez cite quelques extraits de la réponse de la Municipalité à son interpellation déposée en 2009: «La Municipalité a toujours souhaité pouvoir ouvrir les rives du lac au public et va continuer à mettre en œuvre tout ce qui est de son ressort pour le faire»; «Ainsi, la Municipalité profite de la présente réponse pour confirmer avec la plus grande force ses objectifs en matière d'accessibilité aux rives du lac qui sont du reste contenus dans le Plan directeur communal adopté par le Conseil communal dans sa séance du 30 octobre 1997, à savoir: améliorer les infrastructures de loisirs, ouvrir les rives du lac au public»; «Les possibilités de la Municipalité de favoriser l'accessibilité aux rives du lac pour le public sont restreintes et sa marge de manœuvre en la matière est étroite. La Municipalité peut intervenir principalement dans les cas de figures suivants: a) négociations avec les propriétaires fonciers lors de l'élaboration de nouveaux plans de quartiers ou lors de modifications de plans de quartiers existants»; «La Municipalité profite de toutes les opportunités qui s'offrent à elle pour aller dans le sens des objectifs fixés par le Plan directeur cantonal des rives du lac. Par exemple, la question de l'inscription du cheminement piétonnier riverain, tel que le PDCRives le prévoit, est la condition sine qua non de la Municipalité à une entrée en matière de sa part sur une demande de nouveaux plans de quartiers ou de modifications d'un plan de quartier existant qui pourrait être concerné». Et en conclusion, il est dit: « Par les explications fournies ci-dessus, la Municipalité espère avoir pu vous convaincre de sa volonté constante de se battre pour ouvrir au public de la façon la plus large possible les rives communales du lac Léman. Il faut simplement garder à l'esprit que c'est à force de travail et de patience que nous pourrons un jour offrir à nos citoyens un accès au lac digne de ce nom. Travail, car la Municipalité entend poursuivre longtemps encore sa tâche pour respecter les objectifs fixés.». La Municipalité vient avec ce projet et c'est la première fois depuis cette réponse, que le Conseil est saisi d'un plan partiel d'affectation dans le secteur inscrit dans le Plan directeur des rives du lac. Il faut reconnaître que l'on est en droit d'être déçu par ce plan en constatant la différence existant entre les affirmations contenues dans les extraits de la réponse et le projet soumis. Si c'est ainsi que la Municipalité se bat et qu'elle saisit toutes les opportunités pour ouvrir au public de la façon la plus large possible les rives communales du lac Léman, il y a de quoi remettre très sérieusement en question la confiance que l'on peut avoir dans les réponses aux interpellations que l'on dépose. Suite à cette réponse, le Conseil avait accepté à une large majorité une résolution invitant la Municipalité à poursuivre et intensifier ses efforts pour atteindre dans les meilleurs délais les objectifs du PDCRives. La décision qu'il faut prendre aujourd'hui revêt une importance énorme pour l'avenir du cheminement car, au vu des plans accompagnant ce préavis, c'est bien la quasi totalité du cheminement qui serait condamné.

Ce n'est pas seulement la propriété touchée par la négociation qui serait protégée mais également les autres propriétés situées plus à l'est. On privera ainsi environ 11'950 habitants de Gland d'un accès futur aux rives du lac au profit exclusif d'une cinquantaine d'habitants de notre commune et cela nous ne pouvons pas et ne devons pas l'accepter, c'est pourquoi, il faut renvoyer ce préavis à la Municipalité.

- M. Genoud: est très surpris pas ces propos et a l'impression qu'il n'est question que de lutte des classes, de forfait fiscal, de mitage du territoire, des choses qui n'ont rien à voir du tout avec ce plan partiel d'affectation. Il rappelle que ce PPA ressort du plan d'extension partiel datant de 1984 qui a permis la création du golf et du cheminement public le traversant, emprunté par de nombreux citoyens glandois. Les droits à bâtir sont existants. L'on ne parle pas d'une nouvelle possibilité de construire dans ce secteur pour le moment. Il est vrai qu'en 2004, il y a eu volonté de construire par l'ancien propriétaire. Il est décédé puis le domaine a été vendu et racheté. Dans certains propos tenus, il y a une méconnaissance du site. Il est possible de reporter la décision et de faire une visite instructive du site pour le Conseil communal puisque la Municipalité a réussi à négocier un passage public à travers une propriété privée. Ce qui est demandé est un passage au bord du lac, aussi pour en avoir le cœur net une rencontre a eu lieu avec la conservatrice de Faune-Nature qui a donné, par écrit, la certitude que l'on ne passera pas au bord du lac à cet endroit-là. Il est exclu de passer entre le refuge et la propriété La Crique. Il semblerait même que le Centre de conservation Faune-Nature proposerait une modification de ce PDCRives en poussant plus à l'est le cheminement et en allant beaucoup plus vers le tracé "bleu" indiqué sur le plan joint aux rapports de majorité et minorité afin d'aller vraiment avec un cheminement réalisable. Il y a une petite erreur sur le cheminement "vert" des deux rapports, c'est que la partie hachurée qui va à l'est de la parcelle La Crique, on s'arrête au bout de la parcelle hachurée avec la modification du tracé et on continue quand même au bord du lac sur toute la dernière partie à l'est qui longe la partie non hachurée, ensuite on ne se contente pas de prendre le ch. de la Falaise, mais on continue le cheminement actuellement à l'étude par les Services de M. Fargeon au bord du lac pour remonter du côté des archers. Il ne faut pas mélanger ce que la Municipalité est en train de soumettre, ce n'est pas une nouvelle possibilité de construire, c'est une précision des trois droits à bâtir qui sont sur cette parcelle et si l'on veut dépasser ce potentiel, il faut faire un PPA, d'où l'objet de ce soir parlant de précisions sur un PPA qui date de 1984.
- M. Gander: il a été dit que la Municipalité ne négocie pas et ne défend pas le droit des citoyens, il pense au contraire qu'il y a eu négociations. Les propriétés ne changent pas de mains toutes les années. Il y a des enjeux économiques, les gens paient des impôts et apportent de l'argent au «moulin de fonctionnement» de notre commune, cet argent sert à beaucoup de choses y compris des projets sociaux, par exemple la patinoire. Il y a la possibilité d'obtenir quelque chose aujourd'hui, il faut saisir cette opportunité pour avoir un ou des cheminements plutôt que de repartir sans avoir débattu en refusant le tout et n'ayant rien obtenu du tout. Il faut suivre l'avis de la Municipalité et y répondre favorablement.
- M. Ph. Martinet: si l'on fait abstraction du droit, de tout ce qui se dit en aménagement du territoire et que l'on fait une simple pesée d'intérêts financiers, il peut suivre l'avis de M. Gander, mais il se trouve que l'on a des Autorités qui votent un Plan directeur cantonal, ratifié par le Conseil fédéral, qui dit «on arrête de miter, on arrête de construire». La Loi fédérale sur l'aménagement du territoire dit qu'en zone, c'est pour 15 ans et là le projet de droit à bâtir date de 1984. Il est normal que 27 ans après, l'on puisse envisager l'aménagement autrement, que l'on a évolué, parce qu'à cette époque l'on ne savait pas qu'il y allait avoir une croissance telle de la population et un impact aussi grand sur l'environnement dans notre région. Il s'étonne que Mme Labouchère, juriste, fasse une pesée d'intérêts purement opportunistes au sens circonstanciel, alors qu'elle, comme lui, a voté et est pour ce Plan directeur régional, explicite en la matière. Après 2 ans, voire 3, un permis de construire pour une villa est périmé, si l'on ne fait rien. Ici, il ne s'est rien passé pendant plus de 20 ans et la collectivité est en droit de réanalyser la situation à l'aune du nouveau droit. Il faut prendre le temps de se poser la question de savoir si l'on veut vraiment encore bétonner ce coin-là.
- M. Rohrer: le plan avec le cheminement "vert" a été fourni par la Municipalité, si ce plan n'est pas correct cela veut dire que la Commission a été mal renseignée. Va-t-on avoir un cheminement sur les rives du lac ou alors dans la forêt? Si c'est dans la forêt, à son avis, l'on peut se promener alors au Bois de Chêne. Un des voisins a été abordé concernant le cheminement "bleu", que la réponse du mandataire du voisin a été que ce n'est absolument pas dans la priorité de son client,

manière polie de dire qu'il n'en n'a pas grand chose à faire et qu'il fera tout pour s'y opposer aussi. Quelles sont les vraies garanties que la Municipalité peut donner pour que ce chemin "bleu" puisse un jour se faire peut-être plus rapidement que le cheminement "vert"?

- M. Genoud: le plan et les tracés sont justes, c'est l'interprétation qui est fautive de dire que l'on va laisser tomber le "vert" pour le "bleu". La Commission n'a pas été mal renseignée, mais elle a mal interprété le document remis. M. Genoud répète les explications données lors de sa précédente intervention. Il existe toutes les chances de réaliser le chemin "bleu" dans la forêt, en haut. Le Conseil a la possibilité d'aller le voir avant de prendre sa décision. Si l'on arrive chez un propriétaire en disant que l'on va passer au milieu de sa propriété, il est évident que le conseiller du propriétaire va répondre que ce n'est pas sa première priorité. La Municipalité est persuadée qu'en négociant chez eux, en faisant le forcing pour obtenir le passage "bleu", elle y arrivera beaucoup mieux que de vouloir s'entêter sur le tracé "vert" qui est dans le plan directeur cantonal, car le tracé "vert" passe exactement dans les constructions, c'est impossible et inacceptable, voilà pourquoi la modification du tracé a été proposée. La Municipalité n'a jamais promis des choses qu'elle n'arrive pas à tenir, mais il est évident qu'elle fera tout pour déboucher sur une bonne solution qui mènera vers les archers, puis vers le chemin du golf jusqu'à la Promenthouse. Il n'est pas question de mitage du territoire, c'est un terme qui fait peur à tout le monde. Il y a deux maisons, dont une existante sur une parcelle de 73'000 m². De toute façon, le propriétaire a les droits à bâtir et il pourrait déposer un permis de construire demain. Supprimer les droits à bâtir n'est pas un cadeau et si le propriétaire perd ses deux droits à bâtir de 300 m chacun, cela à un prix que l'on ne connaît pas. Il faut peser les intérêts de la commune et ne pas aller sur ce terrain-là, parce que l'on risque d'être très surpris par un préavis municipal prochain qui demanderait un certain montant pour indemniser le propriétaire qui aurait été devant un tribunal. Il faut essayer d'être raisonnable, de bien peser le pour et le contre, d'obtenir un chemin et éviter d'aller en procédure.

- Le président rappelle que le municipal a proposé de visiter le site. La Commission du Plan de zones l'a-t-elle fait?

- M. Waeger: ne voit pas l'intérêt de l'itinéraire du tracé "bleu" qui suit en partie une route goudronnée et l'avantage qu'il y a à marcher sur une telle route. Pourquoi abandonner le tracé le long du lac qui est une opportunité et bien plus agréable? Il demande de soutenir le rapport de minorité.

- M. Grandjean: les plans de quartiers mettent des mois, des années à se préparer. Il y a deux questions: le passage piétonnier plus au nord et le mitage du territoire. M. Genoud propose une visite sur place afin que le Conseil se fasse une réelle idée, la réponse du Conseil d'Etat est attendue suite à l'interpellation de M. Martinet déposée au Grand Conseil, aussi il propose de reporter la décision au Conseil de juin et mettre à profit ce délai pour avoir tous les éléments à disposition pour prendre une décision.

Le président rappelle qu'il faut 1/5 des membres pour le renvoi. Il ouvre la discussion.

- M. Favez: encourage à soutenir cette proposition, mais il n'est pas sûr que cela soit suffisant pour avoir la réponse du Conseil d'Etat.

- M. Genoud: si les membres ont besoin d'un délai supplémentaire pour comprendre ce préavis et avoir des compléments d'informations, ce n'est pas dramatique sur le fond. Le renvoi doit être utile.

- M. Rohrer: souhaite les visites, avec les gens du Canton si possible, des chemins "bleu" et "vert" afin de faire la différence entre ces deux cheminements, en avoir une bonne image et ce que l'on risque de perdre en acceptant ce préavis.

- M. Genoud: rappelle que l'on parle du PPA La Crique, que l'on ne va pas visiter ou traverser toutes les propriétés privées, il ne faut pas l'oublier et que le respect des gens est important.

- M. Amado Ribeiro: l'art. 77 de LATC dit: les valeurs liées au Plan directeur, soit cantonal, soit communal, se superposent pour tous les plans d'affectation. Il serait intéressant de se pencher sur cet article et d'avoir un avis de droit.

- M. Genoud: l'art. 77 permet à une Autorité communale de refuser un permis de construction allant à l'encontre du développement de la zone. Là, nous sommes hors de l'application de cet article.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Le renvoi du préavis N° 99 est accepté par plus de 1/5 des membres du Conseil communal et il sera porté à l'ordre du jour du 23 juin 2011.

7. Préavis municipal N° 100 concernant le Plan directeur régional du District de Nyon (PDRN) - volet stratégique.

- M. Ph. Martinet, rapporteur de la Commission technique, précise que la Commission s'est réunie à nouveau suite à la demande de report demandée lors du Conseil précédent en relevant que l'origine du problème se situait au niveau de la documentation. Il n'y a aucun doute, le Plan directeur régional veillera à respecter le Plan directeur cantonal des rives du lac. M. Martinet lit ensuite les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Favez: remercie la Commission pour le complément d'information. Il constate qu'il est écrit, noir sur blanc, que l'objectif majeur affirmé dans le Plan directeur régional est une promenade longitudinale au bord des rives à constituer sur la majeure partie du tracé. Il encourage à voter le Plan directeur régional et relève qu'il s'agit exactement de ce qui est demandé dans le préavis N° 99. Il se réjouit de la visite proposée et de la suite à venir.
- M. Genoud: trouve dommage de s'acharner sur ce cheminement. M. Favez devrait regarder le Plan directeur des rives du lac; l'on ne va pas se promener ailleurs, il ne s'agit là que d'une modification. Il ne faut pas «amener» des propos qui sont faux et sans fondement. Le Plan directeur régional va exactement dans le sens de ce qui est proposé dans le préavis N° 99. Il ne faut pas tout mélanger pour semer la confusion de telle manière à ce que plus personne ne sache de quelle manière voter.
- M. Favez: lit les deux premiers objectifs du Plan directeur des rives du lac puisque, lui semble-t-il, M. Genoud ne les connaît pas. «- Assurer un cheminement continu sur l'ensemble des rives vaudoises du lac. - Créer le chemin directement en rives du lac dans la mesure où sa construction n'entre pas en conflit avec des objectifs de protection de la nature». Ici, il ne s'agit pas d'objectifs de protection de la nature sur l'ensemble du plan donné, lequel est malheureusement faux. Alors M. Genoud, travaillez correctement et après cela pourra mieux se passer.

Le président intervient et souhaite que le ton ne monte pas.

- M. Genoud: essaiera de travailler mieux dans le futur, merci M. Favez. Les intérêts de la protection de la nature doivent être pris en compte et le Plan directeur des rives du lac les prend justement en compte par le tracé s'éloignant de la rive, alors que l'on se trouve dans une zone de protection faune-nature.
- M. Rohrer: le cheminement "vert" dans une zone de protection de la nature. Il faut arrêter de dire ce genre de choses, ce sont des contre-vérités. L'on parle d'une majeure partie du tracé des rives du lac laissée à la population, si pour vous 10% représente la majeure partie, il y a un problème de mathématique.

Le président rappelle que les objectifs sont clairs, que la Municipalité est consciente des enjeux de ces objectifs et qu'elle saura mener les actions nécessaires.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A la majorité, 1 non et 3 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 100 relatif à l'adoption du «Plan directeur régional du District de Nyon (PDRN) volet stratégique», soit:

- de valider l'engagement général et les quinze objectifs stratégiques du Plan directeur régional du district de Nyon – volet stratégique.

8. Préavis municipal N° 101 relatif à l'installation d'un câblage universel au collège de Grand-Champ.

- M. Freuler, rapporteur de la Commission technique, lit d'abord l'amendement proposé par la Commission afin de permettre le déplacement de l'armoire de réseau hors de la bibliothèque pour un montant de Fr. 1'500.-, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé.
 - M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, précise que la Commission a statué sur le préavis tel que présenté car elle n'était pas au courant de l'amendement proposé par la Commission technique, puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis sur les bases proposées.
 - La discussion est ouverte.
 - M. Ph. Martinet: l'on sait bien que la pédagogie est l'affaire du Canton, des directeurs et des enseignants, mais puisque la commune joue le jeu en faisant de bons équipements, il souhaite que la municipale des écoles relaye les préoccupations que sont les questions de prévention, d'addiction, de dérive Internet et autre. Il faut utiliser davantage les installations dans la pédagogie, pas uniquement dans l'Administration scolaire, sachant que ce potentiel n'est pas assez utilisé pédagogiquement. Il faut aussi profiter pour former les élèves à la prévention des risques dans le domaine des technologies de l'information, car il y a une forte attente des parents qui se sentent démunis.
 - M. Grandjean: demande l'ouverture de la discussion sur l'amendement proposé.
 - Le président lit l'amendement et ouvre la discussion.
 - M. Rohrer: précise que l'armoire dans laquelle seront connectés tous les différents câbles informatiques verra l'installation de ventilateurs qui pourraient devenir assez bruyants dans la bibliothèque, où le calme est apprécié pour travailler. Il y a la possibilité, et c'est faisable avec peu de coûts, de passer de l'autre côté du mur de la bibliothèque pour arriver dans un local technique, d'où l'amendement.
 - La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président relit l'amendement et il est passé au vote sur cet amendement.

Décision

L'amendement est accepté à une grande majorité.

- La discussion est ouverte sur le préavis.
- M. Mawjee: se réjouit de l'acceptation de l'amendement. Il laisse les Fr. 1'500.- à la liberté de la personne technique qui va réaliser cette modification car, soit il y a déplacement de l'armoire, si c'est ce qui a de mieux, soit il y a achat de switches sans ventilateur.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 101 amendé, relatif à l'installation d'un câblage universel au collège de Grand-Champ, soit:

- *d'accorder le crédit de Fr. 147'500.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de fr. 147'500.-.*

9. Préavis municipal N° 102 concernant le remplacement du mobilier, de la vaisselle et du piano de cuisine de la Salle communale, sise Grand-Rue 38.

- M. Mayer, rapporteur de la Commission technique, lit d'abord les vœux, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 102 concernant le remplacement du mobilier, de la vaisselle et du piano de la cuisine de la Salle communale, sise Grand-Rue 38, soit:

- d'accorder le crédit de Fr. 91'800.- et d'autoriser la Municipalité à acquérir ces équipements.

10. Préavis municipal N° 103 relatif à la désaffectation partiel du cimetière et la création d'un nouveau mur pour le columbarium.

- Mme Monney, rapporteur de la Commission technique, lit d'abord le vœu, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
 - M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
 - La discussion est ouverte.
 - M. Waeger: concernant la provenance du granit et la recherche de solutions plus proche pour ce dernier, il souhaite aussi un respect minimum des conditions de travail des ouvriers.
 - M. Chuffart: est surpris que l'on fasse venir du granit du Brésil. Il pense que l'on se doit de favoriser un produit d'origine suisse et il dépose l'amendement suivant: « *je demande que le granit soit d'origine suisse* ».
 - M. Fargeon: il a été repris du granit, selon l'historique, qui existait. Est-il possible de trouver du granit qui peut-être ne sera pas du même rose et ni au même prix. Jusqu'à quel montant est-il autorisé à aller au-dessus du préavis? Ou alors demander un crédit supplémentaire.
 - M. Chuffart: n'a aucune idée du prix, puisque le montant n'est pas donné dans le préavis.
 - M. Fargeon: pour le granit, le prix est de Fr. 88'000.-.
 - M. Chuffart: le montant serait dans les compétences de la Municipalité.
 - Mme Monney: lors de l'étude du préavis, il a été mentionné que c'était les familles des défunts qui allaient acheter les plaques au prix coûtant. Ce prix va être reporté sur les familles et s'il y a une grosse augmentation, risque-t-il d'y avoir opposition, parce que trop cher?
 - M. Fargeon: précise que la Municipalité achète l'ensemble afin d'avoir une uniformité, puis refacture le granit au prix coûtant aux familles.
 - La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président relit l'amendement et il est passé au vote sur cet amendement.

Décision

L'amendement est accepté par 26 oui, 16 non et 8 abstentions significatives.

- La discussion est ouverte sur le préavis.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 103 amendé relatif à la désaffectation partielle du cimetière et la création d'un nouveau mur pour le columbarium, soit:

- *d'accorder le crédit de Fr. 182'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 182'000.-.*

11. Préavis municipal N° 104 relatif à la motion de M. Jean-Michel Favez intitulée «Pour une adoption rapide d'un règlement communal en matière d'Aide Individuelle au Logement (AIL)».

- M. Freuler, rapporteur de la Commission technique, lit d'abord l'amendement proposé par la Commission demandant l'entrée en vigueur du règlement au 1^{er} novembre 2011, puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
 - M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
 - La discussion est ouverte.
 - M. Favez: remercie la Municipalité pour la réponse positive apportée à sa motion. Cela ne va pas résoudre tous les problèmes de logement sur le territoire, mais c'est une aide pour un certain nombre de personnes. Il convient que sa demande pour une entrée en vigueur du règlement au 1^{er} juillet était trop vite à cause de tous les éléments à mettre en place. Il se réjouit de la possibilité de le faire au 1^{er} novembre, soit 2 mois avant Noël car, pour ces familles recevoir cent francs de plus serait bien.
 - M. Collaud: n'est pas convaincu par la pertinence des 2 mois. La Municipalité ne maîtrise pas la totalité des éléments sachant qu'il y a une partie de ceux-ci qui sont juridiques. Mais au moment où le Conseil validera la date d'entrée en vigueur, elle essaiera de mettre le maximum de chances de ce côté-là.
 - La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- Le président relit l'amendement et il est passé au vote sur cet amendement.

Décision

L'amendement est accepté à une grande majorité, sans avis contraire et 3 abstentions significatives.

Le président informe qu'il sera procédé d'abord au vote du règlement article par article, puis ensuite au vote sur l'ensemble du règlement et de son préavis amendé.

- Ouverture de la discussion sur l'Article 1 - Objet.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Article 1 – Objet est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 2 - But.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Article 2 – But est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 3 – Ayants droit.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Article 3 – Ayants droit est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 4 – Démarche et pièces justificatives.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Article 4 – Démarche et pièces justificatives est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 5 – Octroi de l'aide.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Article 5 – Octroi de l'aide est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 6 – Modification de la situation du locataire.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Article 6 – Modification de la situation du locataire est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 7 – Sanction.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
- *Article 7 – Sanction est accepté à une large majorité.*
- Ouverture de la discussion sur l'Article 8 – Recours.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- Article 8 – *Recours est accepté à une large majorité et 1 abstention signifiée.*
 - Ouverture de la discussion sur l'Article 9, tel qu'amendé – Entrée en vigueur.
- Le président relit l'amendement: le présent règlement entre en vigueur le 1^{er} novembre 2011.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.
 - Article 9, tel qu'amendé – *Entrée en vigueur est accepté à une large majorité.*
 - La discussion est ouverte sur l'ensemble du règlement.
 - La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

Le règlement est accepté à une grande majorité.

- La discussion est ouverte sur le préavis et son règlement amendé.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A la grande majorité et 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 104 relatif à la motion de M. Jean-Michel Favez intitulée «Pour une adoption rapide d'un règlement communal en matière d'Aide Individuelle au Logement (AIL)», soit:

- *d'autoriser la Municipalité à mettre en place une aide individuelle au logement à Gland conformément au règlement cantonal en la matière du 5 septembre 2007 dès le 1^{er} novembre 2011;*
- *d'approuver le règlement communal sur l'aide individuelle au logement;*
- *de transmettre ce règlement au Département de l'économie pour approbation.*

Après une interruption de séance décidée par le président, les débats reprennent.

Avec le départ de M. Yvan Tiya, le nombre de Conseillers présents passe à 59.

12. Préavis municipal N° 105 relatif à la mise en place de diverses mesures pour une qualité de vie des Seniors à Gland (quartiers solidaires).

- M. de Hadeln, rapporteur de la Commission technique, lit d'abord le vœu puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- M. Barioni, rapporteur de la Commission des Finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal N° 105 relatif à la mise en place de diverses mesures pour une qualité de vie des Seniors à Gland (quartiers solidaires) soit:

- *d'accorder un crédit de Fr. 170'000.- et d'autoriser la Municipalité à poursuivre le développement du projet «Quartiers solidaires» à Gland;*
- *d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de Fr. 170'000.-*

PREMIERE LECTURE

13. Préavis municipal N° 106 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'organisation d'un concours d'architecture pour la construction d'un bâtiment administratif et d'un parking souterrain sur les parcelles communales N°s 368 et 370 (Grand'Rue 38).

- La séance est agendée le 11 mai 2011 à 20h15. S'agissant d'un préavis en première lecture, la

secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont:

Premier membre: Rohrer Michael, soc. *Membres:* Waeger Jean-Marc, soc - Freuler Samuel, GdG, - Haussauer Philippe, GdG – Schumacher Manfred, GdG - Bovet Claudine, rad – Meier Peter, lib.

+ la Commission des Finances

- La discussion est ouverte.
- M. Rohrer: dans le préavis il est dit: un nombre suffisant de places pour des véhicules à 2 roues, que veut dire un nombre suffisant? il demande de préciser. Il est projeté de construire un parking de 100 places, cela lui semble incohérent avec la politique de mobilité douce pratiquée, cela incitera les gens à se rendre au centre communal en voiture et non en vélo ou à pied. Quel est le nombre de places existantes en surface que l'on veut faire disparaître au profit des 100 places sous ce bâtiment? Par rapport à ce nombre de places, quel est actuellement le nombre d'employés communaux travaillant dans le bâtiment et quelle est la projection du nombre de personnes qui y travaillera d'ici 15 ans? Le montant des travaux est estimé à 8 Mio pour des surfaces utilisables de 4'000m². Il lui semble qu'aujourd'hui, il faut compter Fr. 4'500.- par m² ce qui donnerait un montant de 18 Mio et demande des explications sur cet écart.
- M. Amado Ribeiro: à la place de lancer un concours d'architecture dans ce périmètre restreint, il conseille à la Commission d'émettre un vœu en faisant d'abord un concours d'urbanisme au périmètre élargi en mettant en relation les espaces dans ce périmètre, puis dans un deuxième temps un concours d'architecture qui précisera les programmes des bâtiments.
- M. Chuffart: est surpris par les 100 places de ce parking. Par comparaison, il est prévu un parking de 450 places au Communet-Borgeaud pour 450 appartements. Quelle influence aura ce parking de 100 places sur la circulation dans le quartier? Quel est le but de ce parking? Quelles mesures la Municipalité va-t-elle prendre pour essayer de rentabiliser ce parking?
- M. Favez: est étonné par le nom de l'organisateur choisi par la Municipalité pour le concours. Pendant cette législature, c'est la troisième fois qu'un mandat est attribué, par la Municipalité, à la même personne engagée politiquement dans le Conseil. Il demande de faire sérieusement attention à ne pas verser dans les travers dénoncés dans les années quatre-vingts.
- M. Freuler: demande que la Commission se penche sur l'opportunité d'augmenter le périmètre d'étude pour ce concours en joignant les parcelles de l'école de la Dôle et de la vigne communale en-dessous. Voir s'il y a possibilité de mettre des logements, des commerces et pas seulement des bureaux communaux.
- M. Grandjean: suggère à la Municipalité de solliciter de la part de l'Etat de pouvoir construire un niveau supérieur afin de loger des requérants d'asile ou, avoir des studios ou petits appartements pour des personnes temporairement en difficultés.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

14. Préavis municipal N° 107 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2012.

C'est la Commission des Finances qui est chargée de rapporter sur cet objet.

- La discussion est ouverte.
- Mme Roy: l'arrêté d'imposition pour 2011 a été arrêté à 66,5. L'arrêté d'imposition pour 2012 est à 62,5. A la page 4 du préavis, la Municipalité propose de maintenir le statu quo, à savoir 60,5. Aucune explication n'est donnée dans le préavis aussi, elle souhaite que la Commission l'explique clairement.
- M. Rohrer: il faudrait repousser ce préavis. C'est le nouveau Conseil qui va fixer le plafond d'endettement et il serait bien qu'il fixe aussi le taux d'imposition; ces deux choses étant en relation.
- M. Collaud: non, cela ne va rien changer. La prochaine Municipalité examinera quel est l'approche au niveau des futurs investissements. Au point de vue financier, il n'y aura aucun élément de plus dans 3 mois. En partant maintenant avec les éléments en possession et les perspectives sur une année, on limite les risques sans pénaliser la nouvelle Municipalité. En aucun cas, il ne faut retarder la proposition.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Avec le départ de M. Michael Golay, le nombre de Conseillers présents passe à 58.

15. Préavis municipal N° 108 relatif au règlement du personnel communal.

- Les séances ont été agendées les 4 et 11 mai pour la Commission technique déjà nommée en mars et composée de:

Premier membre: Monney Isabelle, GdG. *Membres:* Buffat Ahimara, GdG - Martinet Franck, GdG – Favez Jean-Michel, soc – Petraglio Sara, soc – Dewarrat Noël, rad – Labouchère Catherine, lib.

- La discussion est ouverte.
- Mme Favez: le 75% du personnel communal se prononce contre ce nouveau règlement. Certes, des améliorations peuvent être relevées, mais il est constaté des péjorations importantes. Il est difficile de se rendre compte de la pondération entre le positif et le négatif. Il serait plus facile de juger avec des documents d'autres communes et qui permettraient de faire des comparaisons. Il est difficile de se rendre compte si les conditions salariales individuelles vont évoluer favorablement ou non. Pour le personnel communal, il y a un point essentiel qui est la non-indexation automatique des salaires, la Commission devra y être très attentive.
- M. Rohrer: il est mis un petit plus dans le nouveau règlement à l'art. 38, *congés pour enfants malades*. Il ne voit pas en quoi cela représente un plus, car rien n'est stipulé dans le règlement communal. C'est le droit supérieur qui fait foi et la Loi sur le travail dans son art. 36 donne congé sans le limiter à 5 jours par an mais en le limitant à 3 jours et en ne stipulant pas s'il s'agit de 3 jours par cas ou par an. On pourrait interpréter d'une manière plus généreuse et de se dire que le nouveau règlement amène ici un moins par rapport à la Loi sur le travail.
- M. Favez: en tant que membre de la Commission, il avait demandé à obtenir des documents supplémentaires permettant de faire une analyse sérieuse du dossier, en particulier les comparaisons. Cette demande a été transmise par l'intermédiaire de la présidente de la Commission au syndic avec promesse faite de transmettre ces documents. Malheureusement, la Commission n'a pas eu ces documents et n'a pas pu étudier comme souhaité. Il le regrette et espère que pour les séances suivantes la collaboration se passera mieux.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

16. Préavis municipal N° 109 relatif à l'octroi d'un crédit pour l'organisation de l'appel d'offres fonctionnelles en procédure sélective dans le cadre du projet de rénovation de l'enveloppe des bâtiments et des installations techniques du Centre scolaire des Perrerets et de la possibilité de réaliser un couvert (abri) (réponse au postulat de Mme Christine Girod).

Le président précise que le titre de ce préavis a été complété: "... des bâtiments *et des installations techniques* du Centre ...", il indique le changement d'heure et de lieu, ce sera à 19h à la Buvette de Montoly et non comme mentionné sur le préavis.

- La séance est agendée le 11 mai pour la Commission technique composée de:

Premier membre: Tacheron Jacques, lib. *Membres:* Collaud Yohan, GdG – Gallay Cyril, GdG – Meigniez Maëlle, GdG – Favez Muriel, soc – Waeber Anita, soc – Girod Christine, rad.

Le président

- La discussion est ouverte.
- M. Rohrer: de nouveau, il est fait mention du même consultant. Il ne remet pas en doute ses compétences en marché public, mais a peine à croire qu'il n'y ait personne d'autre compétent et disponible à qui l'on pourrait attribuer ce mandat. Dans ce préavis, la Municipalité ne désigne pas le consultant mais le propose, aussi elle devrait faire une autre proposition et il espère qu'elle le fera.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

17. Proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du bureau de Conseil pour la législature 2011 - 2016.

Le président précise qu'il s'agit d'une proposition du bureau puis lit les conclusions. C'est la Commission des Finances qui est chargée de rapporter sur cet objet.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

AUTRES OBJETS

18. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de Mme Isabelle Monney «Et si le Conseil communal de Gland devenait un Conseil sans papier?».

- Mme Meigniez, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'accepter la réponse municipale telle que présentée.
- La discussion est ouverte.
- M. Rohrer: précise que le prix d'un système GED (Gestion Electronique des Documents) est à partir de Fr. 100'000.-. Lors du scannage des documents avec la technologie actuelle, l'on fait de la reconnaissance de texte directe, donc ce n'est pas un problème pour aller rechercher des mots dans les documents scannés.
- M. Ph. Martinet: les villes et villages ont le même problème. Une proposition a-t-elle été faite au niveau de l'UCV pour avoir un même outil de base et qui serait utilisé dans toutes les communes?
- M. Cretegnny: pas à sa connaissance. C'est une bonne idée sur laquelle l'on doit pouvoir s'appuyer.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

A une grande majorité et 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de Mme Isabelle Monney « Et si le Conseil communal de Gland devenait un Conseil sans papier?».

19. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Christian Gander «demandant à la Municipalité d'étudier et de se déterminer sur l'utilisation des terrains communaux pour la création de logements subventionnés ou à loyers modérés, et sur le mode d'exploitation de ces derniers».

- M. Ph. Martinet, rapporteur de la Commission technique, lit d'abord les vœux puis les conclusions recommandant d'accepter la réponse municipale en tant que rapport intermédiaire, telle que présentée.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Christian Gander «demandant à la Municipalité d'étudier et de se déterminer sur l'utilisation des terrains communaux pour la création de logements subventionnés ou à loyers modérés, et sur le mode d'exploitation de ces derniers».

20. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Christine Girod-Baumgartner concernant l'étude d'un plan des circulations des deux-roues sur l'axe RC 31 - Avenue du Mont-Blanc, sur le secteur giratoire «Badan» et le giratoire «Bowling», voire jusqu'à la route Suisse.

- La séance est agendée le 18 mai à 19h00 pour la Commission technique composée de:
Premier membre: Rohrer Michaël, soc. *Membres:* Chuffart Michel, GdG – Hug Corinne, GdG – Girod-Baumgartner Christine, rad. – Swierkosz Marek, lib.
- La discussion est ouverte.
- M. Rohrer: remercie Mme Girod-Baumgartner pour le dépôt de ce postulat auquel il avait pensé aussi et espère qu'elle le défendra face à son collègue de parti. Il se pose la question sur la cohérence de la Municipalité dans le cadre de l'application de la politique de mobilité douce. Il n'est toujours pas possible à un cycliste de se rendre du nord au sud de la localité sans faire des détours et devoir passer soit par la Vy-Creuse, soit à pied sous le passage sous-voies actuel, en attendant la construction du prochain d'ici 5 à 7 ans si tout va bien, soit avoir peur pour sa sécurité. Le succès de la mobilité douce est d'avoir des dessertes agréables et sécurisées, il ne suffit pas d'avoir des zones 30. Il ne comprend pas bien les arguments donnés dans le préavis. L'avenue du Mont-Blanc ne sera jamais sans danger pour les cyclistes, surtout lorsqu'ils entrent dans le tunnel où il y a le problème de la visibilité avec le changement de lumière et c'est à ce moment-là que les automobilistes risquent de ne pas les voir et qu'ils sont en danger.
- Mme Girod-Baumgartner: remercie la Municipalité pour sa réponse qui ne va pas tout à fait dans le sens qu'elle demandait, mais cela permettra de confronter les idées, de débattre, de faire avancer les réflexions et de discuter les objectifs de la commune en termes de mobilité douce. Elle a bien entendu les demandes appuyées de M. Rohrer, que beaucoup de conseillers empruntent régulièrement l'avenue du Mont-Blanc et que tous ont le même souci. Elle espère que la commission se déroulera dans un bon esprit.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

21. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Régina Bovet demandant «l'aménagement de la parcelle N° 339 en Ruyre, achetée en 2010».

- La séance est agendée le 17 mai à 19h30 pour la Commission technique composée de:
Premier membre: Finini Lino, rad. *Membres:* Corbaz Gilberte, GdG – Meigniez Maëlle, GdG – Bovet Régina, soc – Kulling Martine, lib.
- La discussion est ouverte.
- Mme R. Bovet: remercie la Municipalité pour sa réponse rapide et qui la déçoit, car la population aurait pu profiter de l'endroit déjà pendant les vacances d'été.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

22. Réponse de la Municipalité à la pétition du collectif et défense des «sans-papiers».

- La discussion est ouverte.
- Mme Favez: cite quelques phrases contenues dans la réponse municipale «*la Municipalité ne demeure pas inactive dans ce domaine. En effet, en collaboration avec le personnel du Contrôle des habitants, elle peut influencer sur les requêtes, etc.*», ce qui est vrai et ce qui est fait. «*la prise en considération de cette pétition par le Conseil communal est un soutien officiel et public.*», c'est vrai et c'est satisfaisant. Il est dit «*par conséquent, nous transmettons la dite pétition au Conseil d'Etat.*». Cette pétition a-t-elle déjà été transmise au Conseil d'Etat ou non, a-t-elle été accompagnée d'un courrier, quel était-il, la Municipalité a-t-elle fait part de ces préoccupations et y a-t-il eu une réponse du Conseil d'Etat?

- M. Cretegny: la pétition a été transmise le 11 mars. Le courrier exprimait la préoccupation du Conseil communal, lequel souhaitait connaître la position du Conseil d'Etat. Aucune réponse n'a été reçue à ce jour.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

23. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Noël Dewarrat concernant les cartes journalières (Abonnement général CFF) et le centre aéré de l'été pour les enfants habitant Gland.

Le président demande à M. Dewarrat s'il est satisfait de la réponse.

- M. Dewarrat: remercie la Municipalité pour la réponse donnée à son interpellation. Concernant le Centre aéré, il peut concevoir qu'il y a des réglages concernant les frais. Il est étonné que le subside de Fr. 15'000.- prévus dans le budget 2010 n'a pas été complètement utilisé et qu'en 2011, la différence de charge sera couverte par ce même subside de Fr. 15'000.-. Il dépose la résolution suivante:

«Le Conseil communal invite la Municipalité à ne pas augmenter les tarifs du Centre aéré d'été et à étudier une nouvelle politique tarifaire pour l'avenir».

Concernant les cartes journalières CFF, il rappelle qu'elles sont les plus chères de la région par rapport à d'autres communes qui les offrent pour les mêmes avantages pour Fr. 35.-. En 2010, les 9 abonnements ont été couverts à 100%, malgré 22% d'invendus.

Il dépose la résolution suivante:

«Le Conseil communal invite la Municipalité à ne pas augmenter le tarif des cartes journalières (Abonnement général) pour cette année, tout en précisant le revoir s'il y a une perte à la fin 2011, malgré une augmentation de Fr. 1'000.- d'ici fin 2011».

Le président relit la première résolution et ouvre la discussion est ouverte.

- M. Favez: le prix de Fr. 30.- par journée est pour certaines familles relativement cher. Il a été très surpris d'apprendre que ce prix allait passer à Fr. 35.- dès cet été, cela devient trop cher. Ce qui est accessible pour certaines familles ne l'est pas pour d'autres. La commune subventionne ce Centre à hauteur de Fr. 15'000.- sur un budget annuel de plus de 50 Mio l'on pourrait «avoir honte de la pingrerie» dans un domaine important. Que vont faire pendant les vacances les préadolescents des familles pour lesquelles ce n'est pas accessible? Ils vont faire des bêtises, des déprédations, zoner, taguer. Des déprédations contre lesquelles une partie de la population se plaint et qui coûtent beaucoup plus chers que coûterait une subvention un peu plus élevée pour ce genre d'activité. Il encourage à soutenir la résolution concernant le Centre aéré. Quant à l'autre résolution, il faut la soutenir aussi. Il est vrai que la commune est une des plus chères pour ces cartes. Là aussi, pour certaines personnes, cela est accessible, mais beaucoup moins pour d'autres, comme les personnes âgées au bénéfice de prestations complémentaires et qui ne peuvent pas s'offrir des voyages avec la flexicard. Parallèlement à la proposition de M. Dewarrat, il demande d'étudier la possibilité de mettre des cartes journalières à tarif réduit à l'attention de ces personnes.

Le président relit la deuxième résolution.

- Mme Golaz: la proposition de M. Dewarrat pour le Centre aéré posera un problème administratif, car les inscriptions sont pour la plupart rentrées; les factures sont faites et déjà payées par certains parents.
- M. Collaud: il faut comparer les Fr. 15'000.- par rapport à la totalité des dépenses de cet objet et non les comparer par rapport aux 51 Mio. C'est après que l'on peut dire qu'elle est la part du subventionnement. Le message est compris par la Municipalité, cela sera revu à la fin de cette deuxième édition, avec plus d'expérience il sera possible de prendre des décisions pour la troisième et voir si les tarifs sont adaptés ou pas. Concernant les cartes CFF, la politique de la Municipalité a toujours été d'augmenter le nombre de cartes plutôt que d'en avoir peu. Le maximum autorisé par les CFF est de 10 cartes, il n'est pas possible d'en avoir davantage. A partir de 2012, il faudra voir comment l'augmentation de 8,8% sera répercutée. Pour avoir plus de cartes, il fallait aussi un montant de Fr. 4.- plus haut.

- M. Favez: n'a pas compris l'explication comptable de la justification de l'augmentation et le fait que ce Centre aéré coûte beaucoup plus cher que la subvention de Fr. 15'000.- non utilisée entièrement. Le beaucoup plus cher n'est-il pas pris en charge par ce que paie les parents?
- M. Collaud: les recettes et les charges ont été plus faibles la première année. Ces deux éléments étant plus bas cela veut dire que la subvention prévue était aussi plus basse. Les prestations ont aussi été réajustées que ce soit au niveau de l'encadrement, du coût horaire des personnes. C'est en faisant le budget que l'on est arrivé avec un montant des charges de Fr. 40'716.- par rapport aux nouvelles prestations désirées vu l'encadrement plus adapté.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Le président relit les deux résolutions et il est passé au vote.

Décision: résolution 1

Par 27 oui, 8 non et 7 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la résolution invitant la Municipalité à ne pas augmenter les tarifs du Centre aéré d'été et à étudier une nouvelle politique tarifaire pour l'avenir.

Décision: résolution 2

Par 24 oui, 18 non et 6 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la résolution invitant la Municipalité à ne pas augmenter les tarifs des cartes journalières (Abonnement général) pour cette année tout en précisant à le revoir s'il y a une perte à la fin 2011 malgré une augmentation de Fr. 1'000.- d'ici fin 2011.

24. Motion du bureau du Conseil communal concernant la modification du règlement du Conseil communal, art.47, al. c) Commission du plan de Zones: passage de 7 à 9 membres pour la législature 2011 – 2016.

Le président lit les conclusions.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Décision

A une large majorité, le Conseil communal accepte le renvoi de la motion à la Municipalité pour étude et rapport.

25. Traitement de la pétition intitulée "Adéquation de l'accueil des requérants d'asile accueillis à l'abri PC des Perrerets".

Cette pétition a été remise en main propre au président du Conseil communal.

Le président cite l'art. 77 du règlement du Conseil: la pétition peut être traitée par une commission ou transmise directement à la Municipalité si elle a un caractère administratif.

Après avoir lu l'art. 4 de la Loi sur les communes correspondant à l'art. 17 du règlement du Conseil, il ne s'agit pas, là, d'un caractère administratif. Cette pétition n'est pas de l'ordre de la compétence du Conseil communal puisqu'il s'agit d'une décision du Conseil d'Etat et pas de la Municipalité, d'avoir ouvert cet abri PC.

- La discussion est ouverte.
- Mme Labouchère: l'on sait depuis de nombreuses années qu'il faut accueillir des requérants dans la région et dans des conditions décentes. Le syndic de Prangins s'est beaucoup investi pour trouver un terrain et avoir des constructions en accord avec l'EVAM, cela a été refusé pour toutes sortes de motifs. Il y a un autre projet prévu à Nyon, Fondation Espace, pour accueillir des familles, plus une partie prévue pour des logements, notamment pour des personnes expulsées de leur logement. La mise à l'enquête a été déposée, elle a provoqué des oppositions et des recours et l'on est en attente des décisions. Lors de la préparation de ce Conseil, le groupe lui a demandé de transmettre à M. Leuba

les questions que les gens se posent afin que le 16 mai il puisse apporter des explications et des réponses concernant l'encadrement qui sera mis en place à Gland. Le Conseil d'Etat est soumis à la loi et à ce qui se passe au niveau fédéral, la marge de manœuvre est faible. Les décisions peuvent paraître lourdes et difficiles à accepter pour certains, mais elles découlent de la loi. Des efforts ont été faits, il ne faut pas dire que les municipalités n'ont rien fait, mais les procédures de recours font parties des droits démocratiques.

- Mme Girod-Baumgartner: 1'282 habitants de Gland ayant signé la pétition, cela représente pas mal de personnes et le Conseil, au-delà du caractère légal et obligatoire, se doit de prendre en considération cette pétition et les motifs qui ont poussé ces personnes à la signer dans un délai très court. C'est un élément que l'on ne pas cacher derrière des procédures administratives. Renvoyer la pétition dans une Commission pour étude serait intéressant, cela ouvrirait le débat au sein du Conseil communal, mais quel est le délai impartit pour donner une réponse? Il n'y a pas beaucoup d'informations et nous sommes dans l'expectative de renseignements quant à la venue de ces requérants. Sur le principe de la Commission, c'est toujours en vigueur, mais pressé par le temps, il vaudrait mieux la transmettre directement à la Municipalité qui pourra l'utiliser dans ses discussions avec le Canton.

Le président lit la lettre d'accompagnement de la pétition.

Le président précise que: - si le Conseil accepte de traiter cet objet en le renvoyant directement à la Municipalité cela accélèrera les choses; - si une Commission doit être nommée, cela reportera la réponse dans 2 à 3 mois. Est-il vrai que les requérants arrivent fin mai?

- M. Cretegnny: le 18 avril, la Municipalité a reçu une lettre recommandée informant de la réquisition de l'abri avec effet immédiat, ce qui veut dire que, déjà aujourd'hui, l'abri est sous la responsabilité du Canton et de l'EVAM en particulier. Le délai d'arrivée se situe fin mai. La volonté de l'EVAM est que l'ensemble des mesures adéquates soient prises avant l'arrivée des requérants.

- M. Favez: il n'est pas possible de balayer l'avis de 1'282 personnes qui s'inquiètent des conditions offertes à des êtres humains. Il y a quelques années, il y avait déjà eu une offre de la commune de Gland pour mettre à disposition un terrain afin de construire à la rue de la Paix, un Centre de requérants d'asile permettant d'accueillir des familles. La commune aurait pu remplir son rôle, mais à l'époque il y a eu la même levée de boucliers que l'on trouve aujourd'hui dans le quartier des Perrerets. Quoi que l'on fasse, où que l'on veuille mettre ces personnes, ce n'est pas possible pour une certaine partie de la population; l'on va récolter des signatures et l'on s'oppose à accueillir ces gens, c'est difficilement admissible. L'avantage de renvoyer la pétition à une Commission permettra au Conseil communal de prendre une décision en meilleure connaissance de cause, après avoir entendu le 16 mai M. Leuba expliquer la position du Conseil d'Etat. L'on se doit de calmer le jeu. C'est 10% des habitants de Gland qui ont signé cette pétition, ce ne sont pas tous les habitants qui refusent l'ouverture d'un Centre. Il propose de renvoyer la pétition à une Commission.

- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 26 oui, le Conseil communal accepte de renvoyer à une Commission la prise en considération de la pétition.

26. Divers + propositions individuelles

- M. Favez: remercie la Municipalité pour la mise à disposition de la salle de Montoly à l'occasion de la tenue du Congrès du Parti socialiste vaudois. Il souhaiterait l'amélioration de l'équipement de la salle, lequel présente des lacunes au niveau de la sonorisation et des méthodes de projection. Il remercie M. Cretegnny de son engagement pour le soutien à la votation aux PC Familles, sous forme d'annonce parue dans le Quotidien la Côte.

- Mme Roy: est déçue, en tant que membre de la Commission culturelle, de ne pas avoir été consultée pour l'implantation du nouveau bâtiment communal. La Fête de la musique du 18 juin n'a pas seulement lieu à Grand-Champ, il y a aussi le Chœur mixte qui chantera dans le hall de la Coop à 11h00.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie les Conseillers pour la qualité des débats. Il rappelle les votations du 15 mai, la soirée de fin de législature du 20 mai, l'invitation de l'UICN du 17 juin et la prochaine séance du Conseil communal le 23 juin 2011 à 19h00, puis il clôt celle de ce soir.

La séance est levée. Il est 23h00.

Pour le bureau de Conseil communal:

Le président:

La secrétaire:

Patrick Vallat

Mireille Tacheron